

Stabulations adaptées pour l'engraissement bovin

La présente feuille d'information présente les stabulations de trois agriculteurs de la région du lac de Sempach. Il s'agit d'exemples de solutions pratiques et adaptées aux animaux. Ces agriculteurs ont transformé leurs anciennes stabulations entravées pour vaches laitières en stabulations libres pour bovins à l'engrais; chacun a trouvé sa propre solution.

Les trois agriculteurs détiennent leurs animaux dans le respect des directives Bœuf de pâturage, un label de Migros pour l'engraissement des bœufs et génisses. Ce nom s'explique par le fait que les animaux peuvent se rendre au pâturage au moins huit heures par jour pendant la période de végétation. D'autres exigences liées à ce label figurent à la dernière page.



Un cornadis a remplacé le dispositif de contention.

Boxes de repos

La stabulation entravée avec fenil sur étable de Thomas Bühlmann à Ballwil (LU) date de 1979 et profite d'un volume bâti très favorable. L'agriculteur a réaménagé son exploitation en 2003. Il voulait plus de temps pour exercer une activité non agricole. Il pouvait choisir entre les solutions de l'engraissement de bovins, de porcs ou de poulets de chair. Thomas Bühlmann a opté pour la première solution vu la disponibilité de la base fourragère dans son exploitation.

Lors de cette transformation, l'agriculteur a enlevé le canal à lisier et la stalle et ses équipements, et les a remplacés par une canalisation de 2,5 m de large avec caillebotis. Un cornadis bloquant remplace l'ancien dispositif de contention alors que la crèche surélevée a été conservée. D'un côté de la stabulation entravée à deux rangs, il a installé un groupe de 20 jeunes animaux et de l'autre 18 plus âgés.

Comme surface de repos pour les animaux, l'agriculteur a placé dans un compartiment séparé des boxes surélevés avec des matelas de caoutchouc reconnus par la SST, sur lesquels il répand de la paille hachée et qu'il nettoie à la pelle. Au moyen d'un racleur manuel, il pousse le mélange de paille et de déjections du couloir en dur vers la fosse à lisier via à un regard. Aucun fumier solide n'est produit. «Ce qui m'importe, c'est de pouvoir travailler rapidement et de respecter les animaux», lance Thomas Bühlmann.



Boxes surélevés couverts de paille hachée comme surface de repos pour les bovins.

Un nettoyage aisé

Le détenteur a un grand principe: la propreté. Il nettoie quotidiennement les boxes de repos où les animaux, lorsqu'ils sont encore jeunes, émettent souvent déjections solides et liquides. Si un animal s'est couché dans les déjections et s'est sali, il le gicle au tuyau, de derrière, pendant que le cornadis l'entrave. Un couloir de service aménagé derrière la place d'alimentation et séparé de celle-ci par une paroi plastique s'avère très pratique à cet effet. Par ailleurs, depuis cet endroit, le détenteur a une bonne vue d'ensemble de ses animaux.



Le couloir de service est séparé de la place d'alimentation par une paroi fixe.



Les parcours extérieurs des deux groupes, côté faite de la stabulation.

En été, les animaux pâturent la nuit; le jour, ils restent à l'étable et sur le parcours extérieur. Avoir une clôture infranchissable est impératif quand des animaux pâturent la nuit. S'ils séjournent à l'étable, le parcours extérieur doit leur être accessible nuit et jour, toute l'année durant, comme l'imposent les lignes directrices du label. Comme les jeunes animaux ne sont pas encore immunisés contre les parasites du pâturage, on leur donne des produits contre les verminoses lorsqu'ils sont mis à l'étable et trois semaines plus tard. Le pâturage est successivement brouté et fauché. Pour traiter les animaux, le détenteur les enferme au cornadis ou les immobilise sur le parcours extérieur à l'aide de cloisons. Thomas Bühlmann insiste: «Il faut repérer et soigner rapidement un animal malade.»



Les génisses de Markus Odermatt au pâturage.



Etable de Markus Odermatt: les bovins rentrent à l'étable au sortir du pâturage.



L'ancienne étable entravée avec ventilation par le faîte.

Litière profonde plutôt que boxes de repos

Markus Odermatt détient ses bovins dans une étable ventilée par le faîte. Comme Thomas Bühlmann, il a vendu son contingent laitier et transformé sa stabulation entravée sur deux rangs en une stabulation libre accueillant deux groupes d'animaux: 20 jeunes génisses et 14 plus âgées.

Les animaux ne sont plus couchés dans des boxes de repos mais sur une couche de litière profonde. Dans cette étable relativement étroite, l'espace n'aurait pas suffi pour des boxes de repos. Mais l'agriculteur prolongerait aujourd'hui l'avant-toit de l'étable pour y mettre des boxes de repos car la détention sur litière profonde demande énormément de paille. Il faut 200 kg de paille par animal et par an; l'agriculteur la produit en majeure partie dans ses propres champs. Il est certes agréable pour les animaux d'être couchés sur une litière profonde mais elle est parfois souillée car l'herbe tendre liquéfie les déjections solides.

Les mouches peuvent mieux proliférer dans la litière profonde que dans des boxes surélevés plus souvent nettoyés. Le courant d'air créé dans l'étroite stabulation aide les animaux à lutter contre les mouches. Effectué toutes les trois semaines environ, le rinçage du canal à lisier au niveau de la place d'alimentation joue un rôle crucial selon Markus Odermatt.

Détention de vaches allaitantes: plus exigeante

Thomas Bühlmann et Markus Odermatt auraient-ils pu, à l'époque, envisager de détenir des vaches allaitantes? «La stabulation aurait coûté beaucoup plus cher», selon Markus Odermatt. Et la détention de vaches allaitantes demanderait plus de travail. Les détenteurs doivent observer les chaleurs des vaches mères, les inséminer et être au moins dans les environs au moment du vêlage. D'un autre côté, la détention de jeunes animaux uniquement mobilise beaucoup de capitaux. On doit acheter tous les jeunes animaux et on n'est payé que 12 à 14 mois plus tard, à l'abattage.



Adjonction d'une halle de repos à l'étable avec fenil au-dessus de Martin Wandeler

Bœuf de pâturage avec vaches allaitantes

La troisième exploitation servant d'exemple détient 42 vaches allaitantes et près de 50 veaux. Elle est donc plutôt atypique pour «Bœuf de pâturage». A Gunzwil, Martin Wandeler produisait précédemment pour le label «Natura Beef» mais ce programme demande beaucoup de suivi. Il devait

par exemple annoncer chaque saillie du taureau évoluant au milieu du troupeau. Natura Beef exige aussi que les vaches mères aient au moins 50% de sang d'une race à viande. Pour ces raisons, l'agriculteur a opté pour le label Bœuf de pâturage, «moins compliqué».

Martin Wandeler a transformé son étable entravée pour vaches laitières en une stabulation libre pour bétail à l'engrais et y a annexé une halle de repos. Pour les animaux mères, il a installé des boxes de repos et, pour les veaux, des surfaces recouvertes de litière profonde.



Litière profonde pour les veaux et boxes de repos pour les vaches allaitantes dans la halle de repos bien éclairée.

Bon climat d'étable et circuits

L'été, de grandes cloisons peuvent être retirées de la halle de repos, ce qui éclaire l'étable et favorise une bonne ventilation. Dans l'ancienne étable avec fenil au-dessus surtout, la température reste plus fraîche que dehors en été et les vaches y séjournent volontiers la journée. La nuit, elles sont au pâturage. De la paille hachée est répandue dans les boxes surélevés. Comme Thomas Bühlmann, Martin Wandeler a misé sur les boxes de repos, faciles à nettoyer. Des circuits permettent aux animaux de s'éviter les uns les autres.



Boxes de repos pour les vaches allaitantes et litière profonde pour les veaux dans la grange avec fenil supérieur.

Comme l'agriculteur détient non seulement de jeunes animaux amis encore des vaches allaitantes, il a acheté une stalle de traitement. «C'est crucial pour moi. Je ne m'en séparerais plus», lance-t-il. Lui-même, ou le vétérinaire, peut ainsi examiner ou traiter les animaux malades ou leur couper les onglons sans risque. Pour faire venir les animaux dans la stalle de traitement, le calme est de mise, selon Martin Wandeler. Il faut prendre son temps et les faire avancer à l'aide de cloisons jusqu'à la stalle. Les stresser n'occasionne qu'une pression contraire.

Exigences liées au label «Bœuf de pâturage»

Devenu réalité au début 2010, «Bœuf de pâturage» est issu de la rencontre des deux labels «Swiss Premium Rindfleisch» de la Suisse centrale et «Pure Simmental» du canton de Berne. Les coopératives Migros de Lucerne et de Bâle le proposent en association avec le label «De la région». Les directives d'IP-Suisse en constituent le fondement. Cf.: www.ip-suisse.ch (barre de menu : «Downloads»).

Au moins 50% des animaux proviennent d'une race d'engraissement. En général, le père est un animal à viande testé - Limousin, Charolais ou Angus par exemple. Les animaux ne vivent pas plus de 28 mois, un poids d'abattage de 280 kg et la classe de graisse 3 étant visés. La conformation de la carcasse (charnure) n'est pas inférieure à T selon CH-TAX. Le «Bœuf de pâturage bio» représente une particularité, un label qui existe depuis longtemps déjà pour des entreprises pratiquant une exploitation biologique, en Suisse orientale surtout. Cf.: www.bioregelwerk.bioaktuell.ch

Les jeunes animaux destinés au label «Bœuf de pâturage» proviennent le plus souvent d'une exploitation dite de remonte ou d'élevage. «L'éleveur» achète les veaux dans des exploitations laitières qui ont couvert une partie de leurs vaches avec des races d'engraissement et les détient jusqu'au poids d'environ 160 à 200 kg. Ce faisant il sèvre continuellement les jeunes animaux. Pour pouvoir vendre des veaux «Boeuf de pâturage», l'exploitation d'élevage doit remplir les conditions de l'ordonnance SST/SRPA. L'engraisseur «Bœuf de pâturage» reprend le plus souvent les animaux en petits groupes.

Adresses des trois exploitations ayant servi d'exemples:

Thomas Bühlmann, Giebelflüh 7, 6275 Ballwil LU, tél. 079 692 36 43

Markus Odermatt, Schönfeld, 6275 Ballwil LU, tél. 079 362 71 88

Martin Wandeler, Waldi 1, 6222 Gunzwil LU, tél. 079 435 48 25

Auteur et photos:

Michael Götz (Dr ing. agr.), journaliste agricole indépendant, LBB-GmbH, Säntisstr. 2a, 9034 Eggersriet SG, tél./fax 071 877 22 29, migoetz@paus.ch, www.goetz-beratungen.ch

Editeur:

Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101, case postale, 4008 Bâle, tél. 061 365 99 99, fax 061 365 99 90, compte postal 40-33680-3, www.protection-animaux.com, sts@tierschutz.com

La présente feuille d'information et d'autres fiches de ce genre sont prêtes au téléchargement sous: www.protection-animaux.com > Publications > Animaux de rente > Infothèque



Près du parcours extérieur, la stalle de traitement avec des panneaux permettant de faire avancer les animaux.